

ASSEMBLÉE NATIONALE

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

AMENDEMENT

N° CD14

présenté par
M. Humbert

ARTICLE 22 QUATER

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.